



Détention provisoire avec bracelet électronique

Par **Hibiscus97**, le **07/10/2018 à 20:59**

Bonjour,rnrnUn ami vient d'obtenir un accord pour un bracelet électronique. Cependant il va perdre son travail quelques jours avant sa sortie car son patron va envoyer la lettre de licenciement. Cela peut il poser problème pour le maintien du bracelet électronique ? Peut on le faire retourner en prison ferme car il a perdu son travail juste avant sa sortie ? Il vient juste d'apprendre que son patron ne veut plus de lui.rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **07/10/2018 à 22:35**

BonjourrnrnEn relation avec son avocat, il doit se rapprocher du j.a.p qui a pris la décision.rnLicenciement veut aussi dire allocation de retour à l'emploi et recherche active d'un nouveau travail.

Par **Hibiscus97**, le **08/10/2018 à 06:27**

BonjourrnrnMerci de votre réponse. rnrnPensez vous que la perte d'emploi justifie un retour en prison ferme? rnrnMerci

Par **morobar**, le **08/10/2018 à 09:33**

Je l'ignore, mais la prison rend inéligible aux allocations de retour à l'emploi, tandis que Pole-emploi examinera les conditions d'exercice de la PSE.
En effet la personne doit être disponible pour occuper un emploi éventuel.